

Ponta Delgada, 11 May 2012

Dear Director-General,

On behalf of the Presidency of the Conference of the Presidents of the Outermost Regions of the European Union, I am pleased to submit to your consideration our Conference joint reaction to the Common Strategic Framework (CSF) presented by the European Commission.

We welcome the Commission's openness to consider this contribution, given the importance that the definition of the framework of the next financial period assumes in the promotion of the development of our territories.

We remain available to further discuss this issue with your services in the context of a reinforced partnership between the Commission and the Outermost Regions.

Yours sincerely,



Rodrigo Oliveira  
Undersecretary for European Affairs and External Cooperation of the  
Regional Government of the Azores

Mr. Walter Deffaa  
Director-General for Regional Policy  
European Commission  
1049 Brussels

**Réaction de la Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques  
au document de la Commission européenne du 14 mars 2012  
établissant le Cadre Stratégique Commun pour la période 2014-2020**

[SWD(2012) 61 Final – Part I & II]

La Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques constate le choix de l'approche descendante défini par la Commission en vue d'assurer une certaine cohérence entre les fonds européens, les objectifs de la Stratégie « Europe 2020 » et les programmes nationaux de réforme et le processus de gouvernance du Semestre Européen.

Les Régions ultrapériphériques considèrent très positive la nouvelle approche intégrée proposée par la Commission européenne puisque que l'outil assurera une plus grande cohérence des actions menées.

Si l'objectif communément admis est l'utilisation optimale et cohérente des différents fonds via une approche intégrée, les RUP attirent néanmoins l'attention de la Commission sur leurs caractéristiques spécifiques, reconnues à l'article 349 du TFUE. Celles-ci, dans l'approche descendante qui ne les prend pas en compte, nécessitent d'adapter les priorités d'investissement du futur Cadre Stratégique Commun en tenant compte de leurs réalités :

– **Un statut unique reconnu par le traité sur le fonctionnement de l'UE :**

Il est rappelé que le concept de l'ultrapériphérie tel qu'établi par le droit primaire communautaire, ne s'apparente en aucun cas à la situation que rencontrent les autres régions de l'UE qui connaissent des caractéristiques géographiques particulières. En particulier, l'article 177 du TFUE (ex art. 161) ne mentionne pas les RUP qui relèvent sur le plan juridique de l'article 349 du TFUE. Par conséquent, la Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques conteste le projet actuel de Cadre Stratégique Commun (CSC) sur le fait qu'il n'accorde pas une attention spécifique et distincte propre aux RUP, en établissant un amalgame entre la

situation des autres régions européennes à caractéristiques géographiques particulières qui relèvent de l'article 174 du TFUE (p.13) et celle des RUP.

Cette approche équivaut non seulement à nier la portée de l'article 349 du TFUE, à interpréter de manière novatrice et au sens de la Conférence erronée, cet article, mais aussi à faire l'impasse de mesures d'adaptation pluri-fonds dont seules les RUP peuvent se prévaloir aujourd'hui à EUR-27.

La Conférence des Présidents regrette le fait que la Commission ne clarifie pas dans le cadre de l'allocation additionnelle pour les Régions Ultrapériphériques de quelle façon sera déclinée la mise en œuvre des objectifs et défis de la stratégie de l'Union dans les actions clé des Fonds du CSC. La Conférence demande à ce titre qu'aucune conditionnalité thématique ne soit appliquée à l'allocation spécifique surcoûts des régions ultrapériphériques, une modification des Règlements en vigueur s'avérant nécessaire.

– [Le CSC : un pas en avant par rapport aux orientations stratégiques de 2007-2013, outil propice à une gestion intégrée plurifonds à condition que sa déclinaison en contrats de partenariat associe les RUP lors de leur élaboration](#)

Bien que le document *SWD(2012) 61 Final* énonce le fait que les EM sont invités à impliquer les autorités de gestion des programmes lors de la création des contrats de partenariat pour garantir la bonne coordination et complémentarité des fonds, force est de constater les limites de cette approche.

La Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques exprime son accord et sa satisfaction sur le rôle accordé aux régions dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions proposées. Cependant elle rappelle que le statut de l'ultrapériphérie place ces régions à un niveau de partenariat renforcé avec la Commission et les EM.

In fine, compte tenu de l'importance des contrats de partenariat, les RUP demandent à participer activement à l'élaboration desdits contrats compte tenu de

leurs responsabilités tant dans la prise de décision pour définir des priorités d'investissements que pour leur financement.

A cet effet, la gouvernance entre les trois niveaux « UE-Etat-Régions » ne peut valablement être efficace et gage de cohérence des actions à mener, que si les partenaires régionaux impliqués participent le plus en amont possible au processus.

Replacer les éléments définis dans le Cadre Stratégique Commun dans le contexte national et établir des engagements fermes en faveur de la réalisation des objectifs de l'Union via la programmation des fonds, ne peut se faire sans associer les Régions ultrapériphériques conformément aux orientations du Mémorandum de 2010 sur une stratégie renouvelée pour l'ultrapériphérie.

– **Des défis auxquels font face les RUP et qui appellent à un équilibre dans la conception des politiques et des mesures :**

Si la crise économique et financière mondiale, la mondialisation, le changement climatique affectent les RUP de la même façon que toute autre région européenne, ce sont leurs effets qui s'en trouvent décuplés dans des régions particulièrement fragiles et exposées et qui, pour la plupart, connaissent des taux de chômage parmi les plus élevés à EUR-27.

Cette situation mérite d'être prise en considération dans le Cadre Stratégique Commun car elle peut justifier des choix de priorités d'intervention d'intensité différente de ceux qui gouvernent les régions du continent européen.

– **Une Stratégie Europe 2020 qui ne peut occulter les effets des handicaps structurels et permanents des RUP :**

Les RUP partagent les priorités de la Stratégie « Europe 2020 », dont les orientations générales s'avèrent assez proches du Mémorandum des Etats et des RUP sur une stratégie renouvelée pour l'ultrapériphérie de mai 2010.

Le CSC pourrait permettre d'adopter une gestion plus concentrée des crédits conformément aux objectifs d'Europe 2020.

Toutefois, les RUP rappellent de nouveau qu'il importe de veiller aux effets que pourrait produire une application stricte de priorités d'investissement définies à l'échelle continentale européenne dans les territoires des RUP, si ne sont pas prises en compte les spécificités de ces régions.

– La situation géographique des RUP requiert une coopération territoriale européenne adaptée.

Les RUP saluent la place qu'accorde la Commission européenne à l'insertion régionale des RUP et sa déclinaison au travers de l'objectif de coopération territoriale européenne, en lien avec le Cadre Stratégique Commun.

La question de la coordination des fonds, pour ce qui concerne les activités de coopération appelées à concentrer les ressources du FEDER en coordination avec les autres fonds constituent une avancée. Toutefois, le document de travail SWD(2012) 61 Final présente une portée imprécise car il invite à « *accorder une attention particulière aux défis transfrontaliers auxquels font face les RUP* ». Sur ce sujet, la Conférence considère que cette attention particulière devrait se traduire par l'éligibilité de toutes les régions ultrapériphériques à la coopération transfrontalière et souhaite que les textes réglementaires soient déclinés dans ce sens. Une évolution des textes en cours de négociation s'impose, pour que les orientations du CSC s'appliquent véritablement dans les RUP.